



Pour être informé: [intranet](#): RH-CE/Représentation du personnel-UGICT-CGT

Courriel: [syndicatugictcgt@technip.com](mailto:syndicatugictcgt@technip.com)

# AGIRC - ARRCO

**NON AU REPORT DE L'ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE. FINANCER LES RETRAITES C'EST POSSIBLE !**

## ➤ L'AGIRC & L'ARRCO

Représentent 30 à 56% du montant de la pension des salariés du privé.

## ➤ STATUT CADRE

L'affiliation à l'AGIRC est ce qui dans les conventions collectives, détermine le statut cadre.

## ➤ NÉGOCIATIONS

Ouvertes le 17 février avec les organisations patronales et syndicales. La prochaine séance aura lieu le **16 octobre**.

## ➤ ENJEUX

Rétablir les équilibres financiers de l'AGIRC et de l'ARRCO

Pour se constituer leur retraite, les cadres et assimilés cotisent, sur la partie de leur salaire inférieure ou égale au plafond de la sécurité sociale, à un régime de base (CNAV ou MSA) ainsi qu'à l'ARRCO, le régime complémentaire de l'ensemble des salariés du privé. Au-dessus de ce seuil, ils cotisent exclusivement à **l'AGIRC, le régime complémentaire des cadres**.

Les retraites complémentaires AGIRC et ARRCO représentent environ 50% de la retraite des cadres.

Les négociations de 2015 ont pour objectif de rétablir les équilibres financiers de l'AGIRC et de l'ARRCO, ébranlés par le chômage, l'austérité salariale et le refus de mettre les revenus financiers à contribution. À ceci s'ajoute le refus persistant du Medef d'accroître les ressources des régimes à hauteur des besoins.

Dans cette négociation le débat se polarise autour de deux possibilités :

**BAISSER LES RETRAITES ET LEUR MONTANT** comme le veut le **Medef**

**AUGMENTER LES RESSOURCES**, pour financer des retraites de qualité comme le proposent les syndicats et notamment la **CGT**

## LE MEDEF VEUT BAISSER LES RETRAITES ET LEUR MONTANT.

**1-** Reculer l'âge effectif de départ en retraite : en instaurant des abattements jusqu'à 65 ans pour tous les salariés qui partent à l'âge légal.

**2-** Réduire le niveau des pensions. Geler le montant des pensions, qui ne suivra plus l'inflation. Baisser de 16% le montant des pensions des futurs retraités qui valideront moins de point pour un même salaire.

**3-** Remplacer l'ARRCO et l'AGIRC par un régime unique, supprimant le statut cadre et la GMP. Ce régime fonctionnera « à cotisations définies ». Le taux de cotisations est fixé « une fois pour toutes », ce sont ces prestations qui s'ajustent automatiquement à la baisse. Ce système a conduit, en Suède, à une baisse de 10% en 4 ans du montant des retraites.

**4-** Baisser les futurs pensions de réversion qui bénéficient principalement aux femmes, en les proratisant au nombre d'années de mariage.

## LA CGT ET SON UGICT PROPOSENT D'AUGMENTER LES RESSOURCES POUR FINANCER UN BON NIVEAU DE RETRAITE.

Les reculs voulus par le Medef n'ont rien d'inéluctable. Augmenter les salaires, faire baisser le chômage ou mettre les revenus financiers à contribution permettrait de financer des retraites de haut niveau. Dans le cadre des négociations, la CGT et son Ugict font trois propositions immédiatement applicables qui permettent de résorber les déficits et de préserver le niveau des pensions. Nous avons demandé aux services de l'AGIRC et de l'ARRCO de les chiffrer :

**1-** L'égalité salariale entre les femmes et les hommes : progressivement réalisée, elle permettrait un accroissement des cotisations tel que tout déficit serait effacé à l'ARRCO. Quant au déficit de l'AGIRC, il serait **réduit d'ici 2040 de 46% avec cette seule mesure**.

2- Alignement des taux de cotisation appliquées pour la retraite au-dessus du plafond de la sécurité sociale sur ceux pratiqués en-dessous : soit une augmentation de 0,93 point de la part salariale des cotisations AGIRC pour rétablir l'équilibre financier. Par exemple, cela représente pour un salaire mensuel de 4 000€ brut, 7,72€ de plus cotisés chaque mois par le salarié, sans impact sur les cotisations patronales. **Cette seule mesure suffirait à rétablir l'équilibre financier de l'AGIRC.**

3- L'instauration d'une cotisation strictement patronale, au taux de 10%, sur les éléments de rémunération non soumis à cotisation dans les régimes complémentaires (intéressement, participation, épargne salariale, etc) : avec juste cette cotisation d'ici 2040 **les déficits de l'AGIRC seraient réduits de 24% et 74 % pour l'ARRCO.**

Faisons-nous entendre pour que cette négociation débouche sur un accord qui garantisse et conforte nos droits à la retraite !



**Faisons-nous entendre pour que cette négociation débouche sur un accord qui garantisse et conforte nos droits à retraite !**

**Ugict.cgt.fr/agirc**

Suivez les négociations en direct sur Twitter avec **#NegoRetraites**

## **LES PROPOSITIONS DU MEDEF : NOUVEAU REcul DE L'ÂGE DE DÉPART ET BAISSE DES PENSIONS**

### **REcul DE L'ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE**

Pour obliger les salariés à différer leur départ en retraite, le Medef veut appliquer des abattements dégressifs de 30, 20 et 10% à toutes les personnes qui liquideraient leurs retraites complémentaires avant 65 ans. Les carrières longues subiraient également ces abattements sur une durée maximale de trois années. À partir de 65 ans ou après trois années maximum d'abattement, le retraité retrouverait l'intégralité de sa pension.

### **BAISSE DU NIVEAU DES FUTURS PENSIONS ARRCO ET ARGIRC : UNE MESURE ANTI JEUNES**

D'effet progressif, cette baisse ne s'appliquerait intégralement qu'aux jeunes générations et partiellement à leurs aînés.

Dans les régimes complémentaires ARRCO et AGIRC, les droits à retraite sont matérialisés par des points accumulés tout au long de la carrière. En multipliant tous ces points par leur valeur « de service » au moment de la liquidation de la retraite, on obtient le montant de la pension.

Avec les propositions du Medef, le prix du point augmenterait plus vite que les salaires : le nombre de points acquis s'effondrerait. De surcroît, la valeur de chaque point gelé, décrocherait par rapport à l'évolution du salaire. Selon les calculs des services techniques de l'ARRCO et de l'AGIRC ce phénomène de ciseau entraînerait sur une carrière complète une baisse de près de 16% du niveau

**Des alternatives aux propositions du Medef existent. Cette négociation doit déboucher sur un accord qui garantisse et pérennise nos droits à la retraite**

**Faites vous entendre, soutenez-les !**

<http://www.cgt.fr/Pour-resorber-les-deficits-et.html>

***C'est le moment, je me syndique !***

***Je choisis l'UGICT CGT TECHNIP, le syndicat actif, unitaire, qui défend toutes les catégories***

En tant que salarié(e)s, c'est regroupé(e)s que nous pouvons nous faire entendre et obtenir des résultats.

Je me défends, je me syndique.

Nom : ..... Prénom : ..... poste : .....

à remettre à un(e) élu(e) ou représentant(e) UGICT CGT ou à retourner par courrier au local UGICT-CGT bureau 02-48